

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction des emplois et des compétences

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Convention de partenariat avec le Camp des Milles, relative à la réalisation de formations de sensibilisation à la lutte contre les discriminations pour les agents départementaux et à destination des volontaires en service civique recrutés par le Département des Bouches-du-Rhône.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite à la parution de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 et à la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre de la politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique, la direction des ressources humaines (DRH) souhaite proposer aux agents départementaux des journées de sensibilisation à la lutte contre les discriminations d'une part et reconduire le dispositif de formation déployé en 2017-2018 sur cette thématique pour les volontaires en service civique, d'autre part.

1/ Formations de sensibilisation à la lutte contre les discriminations pour les agents départementaux  
Répondant aux exigences réglementaires évoquées ci-dessus et dans le prolongement de l'ambition portée par le département, notamment, sur la lutte contre les discriminations, le plan d'adaptation et de développement des compétences 2017-2019 de la DRH prévoit l'organisation de journées de sensibilisation autour du « mieux vivre ensemble » pour les agents du département.

Dans ce cadre, des thématiques autour de la laïcité, du handicap, de l'égalité femmes-hommes, de la collaboration intergénérationnelle seront susceptibles d'être proposées principalement en lien avec le CNFPT. S'agissant de la question de la lutte contre les discriminations, le choix de la DRH s'oriente vers un partenariat avec le camp des milles, permettant de bénéficier de leur expertise sur le sujet et par la même occasion de s'appuyer sur la force du lieu et de son histoire.

Ce dispositif étant expérimental, une formation d'une journée sera proposée, pour les agents volontaires, permettant d'aborder la base des dynamiques conduisant à la production de discriminations, notamment celles racistes ou antisémites et reconnaître les discriminations prohibées par la loi.

2/ Formations spécifiques pour les volontaires en services civiques recrutés par le département  
Suite au plan départemental pour le sursaut national de novembre 2015 et aux Etats Généraux de Provence, la collectivité a souhaité mettre en place un véritable service civique de Provence dès

2016 avec le recrutement de 100 jeunes puis de 150 volontaires en 2017-2018. Le conseil départemental poursuit le déploiement de ce dispositif et envisage de recruter de nouveau 150 volontaires en service civique dès le dernier trimestre 2018.

Pour mémoire, la collectivité, en qualité d'organisme agréé au titre de l'engagement de Service Civique doit assurer aux volontaires une formation civique et citoyenne comprenant 2 volets :

- un volet pratique sous forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1) ;
- un volet théorique organisé par la collectivité d'accueil ou par un partenaire extérieur, qui a pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté.

Les thèmes qui y sont abordés doivent être choisis parmi les thèmes du référentiel défini par l'Agence du Service Civique.

La DRH et la direction de la jeunesse et des sports souhaitent mettre en place une formation en partenariat avec le camp des Milles pour répondre au second volet théorique. La progression continue des phénomènes racistes et antisémites, très préoccupante aujourd'hui dans son ampleur comme dans ses formes, conduit à donner un rôle central à l'éducation et à la formation des citoyens pour y résister. En s'appuyant sur le recul de l'histoire, le camp des Milles propose, au travers d'un dispositif national de labellisation, de renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens. A l'issue de cette formation, un certificat d'habilitation (réfèrent du label UNESCO) sera délivré aux volontaires leur permettant dans leur vie personnelle ou professionnelle d'initier des projets et faire partie d'un réseau.

Ainsi chaque jeune engagé en service civique bénéficiera de 2 journées de formation lui permettant notamment de découvrir les mécanismes conduisant aux discriminations, d'apprendre à reconnaître les discriminations prohibées par la loi et de savoir réagir en tant que citoyen.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du conseil départemental le projet de convention annexé qui fixe les modalités de réalisation de la formation (objectifs, public cible, nombre de stagiaires, lieu, programme) ainsi que le coût de la prestation.

Ainsi, seront programmées un maximum de :

- 8 sessions d'une journée, pour les agents départementaux, à raison de 15 à 25 stagiaires par groupe.
- 8 sessions de deux jours pour les 150 volontaires en service civique, à raison de 10 à 25 stagiaires par groupe.

Les formations auront lieu au mémorial du Camp des Milles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

